

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE KEFFENACH

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 06 septembre 2021 à 19h00

Présents : MMES FREY A., SPIELMANN, LEICHT,
MM. SCHNEIDER, ACKER, FRANK, RUFFY.
ZEIDLER Y., FREY S.

Excusés : FOLTZENLOGEL David (donne procuration à ZEIDLER Yves).
FAUST Matthias (donne procuration à FREY Anne).

Non excusés : Néant

Présidente de séance : Mme FREY Anne, Maire.

Secrétaire de séance : Mr RUCH Daniel.

Le lundi 06 septembre 2021, à 19h00, dans la salle de l'annexe de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2021.
2. Zone 1AU.
3. Agent technique d'entretien.
4. Ordinateur de l'école.
5. Chemin partagé.
6. Fête du 3ème âge.
7. Aire de co-voiturage.
8. Voirie.
9. Divers.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de WAGNER Georges, décédé le 12 août dernier. Mr WAGNER était ancien adjoint honoraire au maire, ancien membre du conseil municipal et sapeur-pompier volontaire à la commune.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Le point n°7 devient le point n°2 (en raison de la visite du chantier de l'aire de jeux et de covoiturage avant la tombée de la nuit).
- Le point n°9 reçoit pour objet la Révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.
- Le point n°10 est créé dans le cadre de la modification du marché des photocopieurs de la commune.
- Le point n°11 devient « Divers ».

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 juin 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – AIRE DE COVOITURAGE :

Les travaux afférents à la création de l'aire de jeux et de covoiturage au centre du village ont été arrêtés en juin, notamment en raison des congés. Le chantier a redémarré ce jour. Plusieurs malfaçons ont été constatées par les élus. Mme le Maire propose une visite sur place du conseil municipal. Les points constatés seront relatés lors de la prochaine réunion de chantier.

Madame le Maire propose de transmettre les comptes-rendus des réunions de chantier à l'ensemble des membres du conseil municipal.

3 – ZONE 1AU :

Dans le cadre de la révision du SCOTAN, Mme le Maire a reçu les 5 propriétaires concernés par la zone 1AU. Ils semblent décidés à vendre leurs terrains. Les démarches effectuées auprès de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt et auprès du service des domaines n'ont pas permis de connaître précisément la valeur des terrains de la zone 1AU, qui concerne une surface totale de 40,91 ares

La zone 1AU pourrait accueillir 6 terrains de construction. Madame le maire expose deux solutions :

- L'achat des terrains par la commune dans le but d'allotir.
- Les propriétaires passent par un lotisseur.

Le conseil municipal préfère la 2^{ème} solution.

4 – AGENT TECHNIQUE D'ENTRETIEN :

La commune ne dispose plus d'agent technique d'entretien, depuis le départ à la retraite de Mme ECKERT Ursula, contractuelle, le 1^{er} septembre dernier.

Le conseil municipal décide, à l'**unanimité**, de supprimer le poste de titulaire au 4/35^{ème} qui était occupé jusqu'au 30 septembre 2020 par Mme WEISS Michèle (en congé de grave maladie).

Le conseil municipal décide, à la **majorité** (10 voix pour, 1 abstention), de créer un poste d'agent d'entretien technique (au grade d'adjoint technique territorial ATT) au 10/35^{ème}. Madame le Maire annonce que ce poste sera pourvu par Madame Corinne RUFFY.

5 – ORDINATEUR DE L'ECOLE :

L'actuel ordinateur portable de l'école est en panne. Le prestataire a fourni 2 devis à la commune :

- 1 devis pour réparation d'un montant de 357,00 € TTC.
- 1 devis pour l'achat d'un nouvel ordinateur d'un montant de 805,00 € TTC.

L'ordinateur actuel accusant une vétusté de 10 ans, le conseil municipal décide à l'**unanimité** de l'acquisition d'un nouvel ordinateur.

6 – CHEMIN PARTAGE :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une convention (piste cyclable / agriculteurs) est en cours au niveau de la Communauté de Communes et devrait arriver en octobre 2021. D'une durée de 12 ans, elle sera renouvelable pour 9 ans.

7 – FETE DU 3EME AGE :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les futures périodes d'organisation de la fête du 3^{ème} âge. Il convient en outre d'anticiper pour rechercher une salle propice.

Le conseil municipal se prononce à l'**unanimité** pour organiser la fête en été.

Madame SPIELMANN demande le coût global d'organisation de la fête du 14 juillet et de la fête du 3^{ème} âge : il représente la somme de 1867,89€. Madame le Maire précise en outre qu'elle et ses deux adjoints ont participé au coût des boissons pour fêter leur élection aux dernières municipales.

Madame le Maire remercie également l'association locale « Les Rétros de l'Outre-Forêt » pour la mise à disposition de son chapiteau à l'occasion de ces deux fêtes. Elle propose de verser à l'association une subvention de 200,00€. Le conseil municipal approuve la proposition à l'**unanimité** et décide du versement d'une subvention de 200,00 € aux « Rétros de l'Outre-Forêt ».

8 – VOIRIE :

En sa séance du 22 mars 2021, le conseil municipal avait décidé de ne pas créer de commission sécurité-voirie, mais de décider d'une date pour faire ensemble le tour de la commune pour faire un état des lieux de la voirie. Il convient notamment d'aborder les trottoirs, ainsi que le ralentissement de la rue des Pierres.

Après concertation, le conseil municipal décide de faire le tour de la commune le mardi 14 septembre 2021. Rendez-vous est fixé à la mairie à 19H00.

9 – REVISION ALLEGEE N°1 DU PLUi DU HATTGAU – Avis de la commune sur le projet en cours d'étude :

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Le PLUi du Hattgau est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Hattgau et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.

Il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen. Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire arrêtera prochainement le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et tirera en même temps le bilan de la concertation. Conformément à la délibération relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres en date du 19 mai 2021, le conseil municipal de chacune des communes est sollicité pour donner son avis préalablement à la décision du conseil communautaire.

La commune de KEFFENACH a été saisie par le Président le 26 août 2021 et doit se prononcer avant le 30 septembre 2021.

Le Maire présente le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et notamment les modifications apportées sur le ban communal de Rittershoffen.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 fixant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Vu la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 Août 2021 accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : **à l'unanimité** :

Décide :

de donner **un avis favorable** au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.

Dit que :

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg ;
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

10 – MARCHÉ DES PHOTOCOPIEURS DE LA COMMUNE :

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de la société RICOH, concernant une prise de marché des 2 photocopieurs de la commune (mairie + école), en remplacement de l'actuelle société KONIKA MINOLTA.

En effet, pour un coût légèrement supérieur à la copie, RICOH propose à la commune de bénéficier d'une subvention qui couvrira la location mensuelle des machines, ce qui engendrerait une économie d'environ 80,00€ mensuels pour la commune.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** de résilier le contrat de la société KONIKA MINOLTA, au profit de la société RICOH.

11 – DIVERS :

Madame le Maire fait part des informations suivantes :

- L'entreprise individuelle ALSACE CONNECT de HATTEN a adressé une demande d'emplacement avec un raccordement électrique sur la commune pour y installer périodiquement à compter d'octobre 2021 un véhicule itinérant. Le but est de dispenser des séances de formation en informatique, un accompagnement aux démarches administratives numériques et un service d'impression et de scan. La prestation étant payante et susceptible de ne rencontrer qu'un faible succès auprès de la population de KEFFENACH, le conseil municipal rejette la proposition à l'unanimité.
- Le congélateur de la commune étant tombé récemment en panne, le conseil municipal décide à l'unanimité d'en acquérir un nouveau auprès du magasin STRASSER de DRACHENBRONN (67).
- Monsieur Yves ZEIDLER propose de mettre son aptitude au bricolage au service du village, en créant des embellissements basés sur des thématiques saisonnières. Ayant beaucoup d'idées, il a pu récupérer des objets et accessoires divers pour fabriquer les décorations du village. Il lance un appel à toutes les bonnes volontés locales.
- Madame le Maire fixe la date du prochain conseil municipal au jeudi 30 septembre 2021.
- Monsieur Yves ZEIDLER propose une commande groupée d'arbres fruitiers, sujette à subvention pour les particuliers. Il va se renseigner sur les modalités exactes.
- Intervention de Monsieur Hervé SCHNEIDER (1^{er} adjoint) qui a assisté à une réunion au SICTEU. Il évoque l'étude de 2 systèmes distincts pour la station d'épuration : Un système utilisant la chaux (chaulage - coût 3 Millions d'euros) et un système à sphère (coût 3,6 Millions d'euros). Le SICTEU visitera prochainement une station pourvue de chaque système (SELTZ = chaulage et MIETESHEIM = sphère). La station d'épuration actuelle utilise le principe du séchage des boues. D'ailleurs, le comportement incivil de certains usagers (jet d'objets de toute nature dans les toilettes) va conduire à une augmentation des tarifs de l'assainissement liée au coût du traitement des eaux.

Séance levée à 21H15.

Fait à Keffenach, le 13 septembre 2021

Le Maire,
Anne FREY

